

Accompagner les transitions professionnelles

RS3215 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315m, 315, 415
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

AAAAA CONSEIL · SIRET : 53431127900036

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse à toute entreprise, quelque soit son secteur d'activité, préoccupée par la mobilité interne et externe de ses salariés et les personnes désireuses (Salarié, demandeur d'emploi ou consultant) d'accompagner les transitions professionnelles.

Dans un environnement toujours plus incertain, où les carrières ne sont plus linéaires mais où la fidélisation, le développement des talents et l'employabilité deviennent de plus en plus prégnants, la gestion des carrières est devenu un enjeu central, tant pour les entreprises que pour les collaborateurs. Le pilotage de l'employabilité des salariés ou de leur mobilité permet de concilier leurs compétences et leurs souhaits d'évolution avec la stratégie et les besoins de l'entreprise. En parallèle, les salariés deviennent acteurs de leur propre trajectoire professionnelle, ils s'impliquent dorénavant dans l'orientation de leur parcours pour développer leurs compétences tout au long de leur vie, pour rester en veille vis à vis du marché du travail et conserver ainsi une employabilité durable. Dans ce contexte, il devient nécessaire de pouvoir former des collaborateurs, managers ou consultants, désireux d'acquérir des compétences spécifiques sur l'accompagnement des individus.

La certification Accompagner les transitions professionnelles a ainsi pour objectif de permettre aux professionnels de l'accompagnement d'acquérir méthode, techniques et outils d'accompagnement qui rendent actrice la personne accompagnée et facilitent chez elle la construction d'un projet d'orientation professionnelle, réaliste et réalisable sur le marché du travail. Avec cette certification, les professionnels développent des compétences pour utiliser, avec cohérence et déontologie, cette démarche et ses outils dans différentes prestations (bilan de compétences, accompagnement VAE, Conseil en Évolution professionnel et bilan modulaire), face à différents types de publics et dans des contextes de travail en constante mutation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences constituant la certification sont les suivantes :

ÉVALUER la situation de la personne

- Recueillir et analyser les enjeux et attentes de la personne dans sa transition professionnelle dans le cadre d'un entretien préalable
- Présenter et valider le dispositif d'accompagnement le plus adapté aux enjeux et objectifs identifiés
- Préconiser le mode de prise en charge financière du dispositif d'accompagnement choisi lors de l'entretien préalable

METTRE EN ŒUVRE le dispositif d'accompagnement à la transition professionnelle choisi

- Identifier les valeurs, intérêts, compétences, motivations, activités professionnelles, environnement socio-économique de la personne, pertinents au regard du dispositif choisi lors de l'entretien préalable
- Analyser les résultats afin d'identifier et de hiérarchiser les choix possibles de la personne
- Restituer les résultats à la personne
- Co-rédiger une synthèse du travail effectué en lien avec le cadre du dispositif choisi

MENER des entretiens individuels d'accompagnement à la transition professionnelle

- Déterminer l'objectif de chaque séance d'accompagnement prenant en compte la situation de la personne

accompagnée et son contexte professionnel

- Sélectionner la méthodologie et les outils adaptés à la problématique de la personne accompagnée à chaque étape de son accompagnement
- Donner des consignes de travail à la personne dans le temps imparti et l'espace alloué

RESPECTER

le cadre légal et

la déontologie

- Identifier le cadre légal de l'accompagnement choisi
- Appliquer les règles en conformité avec le cadre légal du dispositif d'accompagnement effectué
- Appliquer le code de déontologie propre à l'accompagnement professionnel lors de sa mise en oeuvre

L'ensemble des compétences sont évaluées, à savoir :

ÉVALUER la situation de la personne

- Recueillir et analyser les enjeux et attentes de la personne dans sa transition professionnelle
- Présenter et valider le dispositif d'accompagnement le plus adapté aux enjeux et objectifs identifiés
- Préconiser le mode de prise en charge

METTRE EN ŒUVRE le dispositif d'accompagnement à la transition professionnelle choisi

- Accompagner la personne dans une meilleure connaissance d'elle-même (valeurs, intérêts, rapport au travail, compétences, environnement personnel...).
- Accompagner la personne dans l'exploration de son environnement socio-économique.
- Accompagner la personne à dans l'identification des choix possibles pour elle et la hiérarchisation de ses priorités.
- Accompagner la personne dans un processus de validation de son projet/ou de VAE
- Accompagner la personne dans sa décision, dans la construction d'un plan d'actions et dans la mise en place des premières actions nécessaires à la réalisation de son projet

MENER des entretiens individuels d'accompagnement à la transition professionnelle

- Déterminer l'objectif de chaque séance d'accompagnement

prenant en compte la situation de la personne accompagnée et son contexte professionnel

- Sélectionner la méthodologie et les outils adaptés à la problématique de la personne accompagnée.
- Organiser le travail avec la personne dans le temps imparti et l'espace alloué.

RESPECTER

le cadre légal et

la déontologie

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit être détenteur d'un bac+2 minimum ou avoir occupé un emploi de niveau équivalent, et une expérience professionnelle significative (minimum 5 ans).

Après examen du dossier de candidature, puis entretien avec un membre de l'équipe pédagogique, il sera admis.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5869

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	288
Montant total engagé	847 745 €
Coût moyen par dossier	2 944 €
Durée moyenne	103 h
Période	01/2020 – 12/2021
France compétences	73 %
France Travail	13 %
Reste à charge titulaire	13 %
Régions	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.